



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
13 novembre 2018

SOUTIEN AUX ETUDES A L'ETRANGER : ANNEE SCOLAIRE 2018-2019.

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Dominique DAUGES, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

David DREGOIRE à Serge LECUYER, Patrick GOUELLO à Patricia QUERO-RUEN, Christelle CAINJO à Pascaline ALNO, Teaki DUPONT à Dominique QUINTIN, Philippe DONIES à Isabelle LE RIBLAIR, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC, Thierry LE FLOCH à Michel LE MESTRALLAN.

Secrétaire de séance : Patricia QUERO-RUEN

*Présents : 25
Pouvoirs : 08*

DIRECTION EDUCATION ENFANCE
JEUNESSE SPORT

n°10

SOUTIEN AUX ETUDES A L'ETRANGER : ANNEE SCOLAIRE 2018-2019.

Rapporteur : Armelle Gégousse

La ville de Plœmeur alloue une aide financière aux jeunes plœmeurois entreprenant ou poursuivant leurs études à l'étranger.

Elle est accordée sur présentation d'un dossier et doit répondre clairement aux conditions suivantes :

- être domicilié(e) à Plœmeur,
- l'aide est réservée aux études supérieures, après le baccalauréat,
- elle est accordée pour une année scolaire
- les périodes d'une durée égale ou supérieure à 6 semaines durant l'année scolaire sont prises en compte.

Vu les avis des commissions « Éducation, culture, relations internationales » du 31 octobre 2018 et de la commission « Finances et ressources humaines » 5 novembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **FIXE** pour l'année scolaire 2018/2019 les aides municipales en fonction du quotient familial de la manière suivante :

TRANCHES QUOTIENT FAMILIAL	NIVEAU DE L'AIDE
B, C, D	326 €
E	245 €
F, G, H	171 €

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme

Ronan LOAS,
Maire